



COMMUNIQUE DE PRESSE

AULNAY LE 16/05/09

ELECTION MUNICIPALE D'AULNAY : LE CONSEIL D'ETAT CONFIRME LE VOTE

le Conseil d'Etat a censuré le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui annulait l'élection municipale d'Aulnay.

Ce jugement qui vient de la plus haute autorité doit être accepté. Toutefois il amène trois réflexions :

- Les arguments valables devant une autorité administrative ne le sont pas devant une autre alors qu'aucun fait nouveau n'est venu les contrarier. Ce n'est ni compréhensible ni de nature à rassurer les citoyens sur le fonctionnement de la justice.
- Même si les juges ne reconnaissent pas aux infractions relevées au code électoral l'influence suffisante pour modifier le résultat du scrutin, ces irrégularités ont tout de même eu lieu. Il semble donc que le respect du code électoral n'est plus un préambule au fait de se faire élire.
- Alors que pour la première fois les aulnaysiens ont voté dans un climat de tension qui a abouti à l'agression d'un délégué de liste devant un bureau de vote, le fait d'entériner ce vote aboutit à faire de ce genre d'acte un dangereux précédent.

Compte-tenu de ces éléments, nous sommes en droit de nous interroger sur la façon dont se dérouleront les prochaines élections locales.

La nouvelle majorité de gauche n'a plus à présent d'excuses pour ignorer les promesses faites à tant d'habitants, déjà déçus.

Enfin l'écart de seulement 204 voix, soit 0,8% des voix, qui sépare la majorité de l'opposition oblige cette majorité à tenir compte plus que jamais de l'avis de son opposition.

C'est dans le cadre de l'intérêt général que l'opposition soutiendra certains projets municipaux mais elle restera intraitable sur les dérives inutiles et dangereuses de l'exécutif municipal.

Frank CANNAROZZO
Délégué de la 10^{ème} circonscription
Conseiller municipal d'opposition